Valorisation des zones humides pour sécuriser son autonomie fourragère

Des zones humides non drainées, initialement difficiles à valoriser, devenues un atout indispensable en matière d'autonomie fourragère !

Contexte : Au printemps 2023, quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés par des étudiants de la Licence Professionnelle ABCD (Agriculture biologique, conseil et développement) auprès de producteurs biologiques ou de groupements d'agriculteurs (bio) ayant des pratiques remarquables pour faire face à des aléas climatiques et/ou économiques. Une série de quatre fiches, dont celle-ci, a pour objectif de mettre en avant leurs pratiques et leur ingéniosité.

Localisation :
Cisternes-La-Forêt (63)

Carte réalisée par le GIP Massif central.

Type de sols : Sols argileux et acides

Altitude : 850 m

Pluviométrie : 470 mm/an

Objectifs de l'exploitant : pouvoir vivre de son métier et être le plus autonome possible (autoconsommation fourragère).

EARL DU CLAVEIX

Main d'œuvre: 1 UMO (David COHADE)

Installation en **1997** ;
conversion à l'agriculture biologique en **2010**.

Production :
- 40 vaches laitières Prim'Holstein,
- 220 000 L/an de lait

Commercialisation : en circuit long (vente de la totalité du lait à la coopérative Sodiaal).

SAU : 80 ha

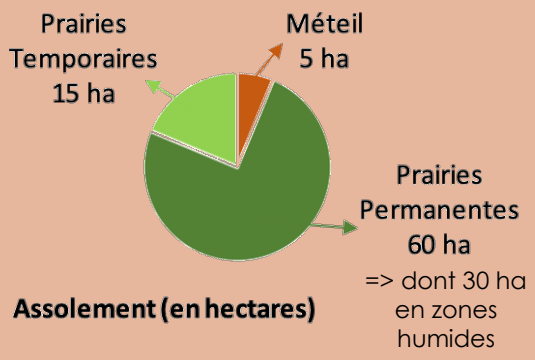

Projet **BioRéférences 2022-2028** financé dans le cadre de la convention Massif Central par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
anct agence nationale de la cohésion des territoires

La valorisation des zones humides, un atout pour l'autonomie fourragère

- **Réponse à des aléas climatiques :** sécheresses,
- **la conjoncture économique :** augmentation du prix des intrants et problèmes rencontrés par la filière lait bio.

Eléments déclencheurs :

David Cohade possède **30 hectares de prairies situées en zone humide**. Ces dernières n'ont jamais été drainées car l'investissement était trop coûteux. Au début de sa carrière, cet éleveur valorisait très peu ces **zones difficiles à gérer**. En 2007, il a apporté des engrais sur ses prairies humides (son système était alors conduit en agriculture conventionnelle). La récolte du foin ne s'est pas passée comme prévu (l'année 2007 était une année pluvieuse) et **n'a pas répondu aux attentes de l'éleveur**. C'est alors qu'il a décidé d'arrêter d'épandre des engrais.
Il est ensuite passé à l'**agriculture biologique** et a repensé son **système fourrager pour devenir plus autonome**, en incluant notamment ses nombreuses parcelles en zones humides dans **sa stratégie fourragère**. Il les a revalorisées en les **entretenant régulièrement** (broyage à l'automne, implantation d'espèces adaptées aux zones humides…). Suite à cet entretien régulier et répété sur plusieurs années, cet éleveur a constaté que **les rendements de ces parcelles ont augmenté.** Par ailleurs, comme les vaches laissaient de nombreux **refus** au pâturage dans les endroits où se situaient leurs excréments, l'éleveur a testé une technique visant à limiter ces refus : le **topping**. Il la met en place depuis 2020.

Prairie humide *(source : C. Canillos, P. Delage, M. Gauthier et M. Martin)*

Présence d'eau dans les prairies - avril 2023 *(source : C. Canillos, P. Delage, M. Gauthier et M. Martin)*

Historique des pratiques :

2007 : Mauvaise récolte des foins

2008 : Arrêt des engrais et début de la conversion à l'AB

2010 : Certification en AB

2011 : Choix de variétés adaptées aux zones humides

2020 : Début du topping

Mise en pratique de la revalorisation de ses prairies humides :

Principe général

Le **non-drainage** des **zones humides** permet un stockage des excédents d'eau dans les parcelles grâce à la **rétention de l'eau** dans les sols. En période de **sécheresse,** les zones humides assurent une **meilleure résilience de la pousse de l'herbe.** En période estivale, les vaches pâturent entre un à deux mois sur ces parcelles.

Dans l'objectif **d'optimiser le pâturage** et **d'assurer un bon rendement de ses prairies,** David Cohade a choisi :

- de sursemer différentes **espèces qui peuvent se développer en zone humide,** telles que le trèfle blanc, le plantain, le pâturin, le ray-grass et la fléole (ses prairies sont très **diversifiées**) ;
- d'effectuer **un broyage de ses prairies** vers le mois de septembre pour maintenir les espèces prairiales présentes et limiter la propagation des joncs ;
- **de creuser des fossés** afin d'évacuer l'excédent d'eau lors de périodes de pluies intenses.

Par ailleurs, depuis trois ans, David Cohade effectue du « **topping** » sur ses zones humides. Cette technique, qui vise à limiter les refus, consiste à passer la **faucheuse** avant la mise en pâture des vaches. Depuis qu'il a opté pour cette pratique, l'éleveur constate une **meilleure valorisation** de ses prairies par les animaux.

Bilan pour l'éleveur :

« La sècheresse, on la subit, et donc, on adapte ses pratiques. »

- **Les intérêts :**
  - les prairies humides participent à l'autonomie fourragère (notamment en cas de sécheresse) ;
  - elles sont diversifiées ;
  - le rendement a augmenté et se maintient ;
  - l'entretien permet un meilleur maintien des variétés implantées, ce qui nécessite moins de régénération des prairies.
- **Les inconvénients :**
  - un entretien régulier est à effectuer pour éviter que des espèces non désirées (ex : joncs) envahissent la parcelle ;
  - en cas de forte humidité, le pâturage doit être limité pour ne pas dégrader les parcelles.

Bilan de la pratique d'un point de vue durabilité			
	Résultats technico-économiques	**Résultats environnementaux**	**Résultats sociaux**
+	Plus de rendement	Prairies diversifiées et sol propre	Satisfaction de l'éleveur à nourrir son troupeau à l'herbe plus longtemps
-	Pâturage limité en cas de forte humidité		Entretien (fauche) régulier à effectuer

L'installation de panneaux photovoltaïques pour diversifier ses sources de revenus

Réponse à des aléas économiques : augmentation du coût de l'énergie et difficultés rencontrés par la filière lait bio.

Mise en place :

Il y a **10 ans**, David Cohade a installé **3 000 m² de panneaux photovoltaïques** sur le toit de son bâtiment d'élevage et de stockage de fourrage. Pour ce projet, il a été accompagné par **la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme**, ainsi que par la société **ENERGIT** (qui n'existe plus depuis). Il a investi plus de **1 million d'euros.** L'électricité produite grâce à ces panneaux est destinée à la **vente à EDF**. La **production d'électricité** est en moyenne **10 % supérieure** aux prévisions et EDF rachète l'électricité au prix de 0,60 €/kWh.

3 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de son exploitation *(source : C. Canillos, P. Delage, M. Gauthier et M. Martin)*

Bilan pour l'éleveur :

« Le système marche bien comme ça. »

Les intérêts : Les panneaux photovoltaïques demandent peu de travail, tout en assurant une bonne production d'électricité et une autre source de revenu.

Les inconvénients :

- Le recyclage des panneaux pourra poser problème (mais il n'est pas d'actualité) ;
- C'est une énergie intermittente : s'il n'y a pas de soleil, il n'y a pas de production (une énergie de substitution est nécessaire).

Les perspectives de l'éleveur : David Cohade envisage une installation de panneaux photovoltaïque pour autoconsommer l'électricité produite sur sa ferme.

Pôle Bio Massif Central
BioRéférences
2022-2028

Stratégies gagnantes mises en œuvre pour faire face aux aléas climatiques et économiques

Cadre de l'étude :
Cette brochure a été réalisée par les étudiants de la Licence Professionnelle ABCD – Agriculture Biologique, Conseil et Développement – (site Auvergne) avec l'aide d'ABioDoc-VetAgro Sup et du Pôle Bio Massif Central.
Elle fait partie d'une série de quatre brochures consacrées à des témoignages d'agriculteurs bio ou de groupement d'agriculteurs sur des « stratégies gagnantes ».
Vous pouvez consulter les trois autres témoignages sur le site internet du Pôle Bio Massif Central :
https://pole-bio-massif-central.org/nos-projets-de-recherche-et-developpement-en-cours/focus-thematiques/

Rédaction : Clémence CANILLOS, Paul DELAGE, Manon GAUTHIER, Méline MARTIN (étudiant.e.s)
Encadrement et relecture : Héloïse BUGAUT (ABioDoc-VetAgro Sup), Aurélie BELLEIL (Pôle Bio Massif Central), Alexia ARNAUD-DUPONT (Coordinatrice de la Licence professionnelle ABCD).

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé à ce projet, et plus particulièrement à David COHADE et Marie-Claire PAILLEUX (conseillère bio à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme).

Date de publication: Mai 2023.

BioRéférences 22-24 « Des références systèmes pour accompagner l'évolution des filières ruminants biologiques du Massif Central »
Dans un contexte d'évolution, d'aléas climatiques et économiques, de loi Egalim et de recherche de souveraineté alimentaire à des échelons plus locaux, les différents acteurs du Massif central ont besoin de chiffres, de repères mais aussi de témoignages et de veille. Aussi, le projet BioRéférences 22-24 a deux objectifs :
- accompagner les élevages ruminants bio dans un contexte changeant ;
- favoriser les adaptations des systèmes et des filières d'élevages ruminants bio.

Il s'articule autour de trois actions :
1- Construire des références robustes pour accompagner les élevages dans un contexte changeant ;
2- Echanger et mettre en perspective afin de favoriser les adaptations des systèmes et des filières ;
3- Piloter, communiquer et valoriser.
Ce projet permettra de produire des références technico-économiques, des références fourrages, des référentiels sur les prix (prix des produits, aides et primes, prix des intrants), coûts de production et prix de revient, des cas-types, cas concrets, portraits, des synthèses annuelles et pluriannuelles (analyse pour chaque filière et en interfilière), le tout sur l'espace web dédié : https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/

Partenaires

…ainsi que onze partenaires associés.

Maîtrise d'ouvrage et coordination du projet BioRéférences : Pôle Bio Massif Central
VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont - 89 avenue de l'Europe - BP 35 - 63 370 LEMPDES
https://www.pole-bio-massif-central.org et https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/